

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 décembre 2013

## PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1592)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 285

présenté par  
M. Eckert

-----

**ARTICLE 13**

À l'alinéa 185, substituer aux mots :

« du crédit d'impôt prévu à l'article 244 *quater* W du code général des impôts à ces investissements »

les mots :

« à ces investissements du crédit d'impôt prévu à l'article 244 *quater* W du code général des impôts ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.